




PAYS D'AUCH

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PETR DU PAYS D'AUCH
RAPPORT
D'ACTIVITE
2023



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Le PETR du Pays d'Auch a été créé le 07 avril 2015 prenant la suite de l'association du Pays d'Auch. Il est caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle et sociale qui fédère **135 communes**, **4 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**, qui représentent **66 690 habitants** au travers des organismes socio-professionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun de développement durable.


COMPETENCES ET MISSIONS DU PETR

- Les **missions d'animation, de concertation, d'études** nécessaires à la mise en œuvre des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques d'intérêt collectif prévus dans le cadre du projet de territoire. Ceci inclut la recherche de financements et l'accompagnement des porteurs de projets.
- Le PETR a vocation à être le cadre de **contractualisation** avec l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général intéressés, ainsi que tout organisme public ou privé, portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du territoire.
- Il peut, de manière ponctuelle, dans le cadre d'une convention et dans le respect des règles de la commande publique, réaliser pour le compte des collectivités des **prestations de services**.

UN PARTENAIRE INSTITUTIONNEL DES CONTRACTUALISATIONS

- avec l'Etat pour le **Contrat de Relance et de Transition Ecologique**
- avec la Région pour le **programme LEADER** dans le cadre d'un GAL commun avec le Pays Portes de Gascogne sur la programmation 2014-2022 et à l'échelle de son périmètre, à l'exclusion de la commune d'Auch, sur la programmation 2023-2027
- avec la Région pour le **Contrat Territorial Occitanie 2022-2027**
- avec l'ADEME pour un contrat thématique d'animation territoriale sur la transition écologique

Il assure également pour le compte de 78 communes des trois EPCI (Astarac Arros en Gascogne, Cœur d'Astarac en Gascogne et Val de Gers) l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) en matière d'urbanisme à travers un service unifié.





LA VIE DU PETR DU PAYS D'AUCH

MOBILISATION DES ELUS :

4 COMITES SYNDICAUX EN 2023

Outre les délibérations règlementaires concernant la gestion budgétaire du syndicat, le PETR a également validé les nouvelles contractualisations ainsi que les Programmes Opérationnels ci-référant. Par ailleurs, les élus se sont engagés dans diverses actions et appels à projets répondant aux enjeux de la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

REUNION DU BUREAU LE 14 SEPTEMBRE

Cette réunion a été l'occasion de faire un point stratégique sur l'engagement du PETR dans les différents appels à projets thématiques en cours.

CONFERENCE DES MAIRES LE 6 OCTOBRE 2023

Instance de concertation et de dialogue entre le Pays et les élu.es ; la conférence traitait plus précisément cette année des enjeux de l'adaptation au changement climatique pour les communes rurales. Un nouveau format moins institutionnel mais plus participatif a donc été proposé.

Elle est normalement aussi l'occasion de présenter le bilan d'activités du Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) sur l'année passée ; sur les dispositifs contractuels menées sur le territoire et sur les projets accompagnés. Le format de cette conférence ayant été modifié pour favoriser les échanges, les documents relatifs au bilan d'activité ont été distribués aux membres présents.

REUNION DU COPIL CTO/CRTE LE 15 NOVEMBRE 2023

Cette réunion a été l'occasion de mettre en œuvre le pacte de gouvernance Etat/région sur le territoire du Pays d'Auch avec une volonté de travailler en commun sur les financements des projets locaux. La transition écologique étant de fil conducteur de la stratégie du territoire, les Programmes Opérationnels de chaque partenaire financier ont aussi été validés.



LE CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028



Deux documents socles de la politique contractuelle régionale :

Les contrats cadre (CRTE / CTO)
fixe la stratégie partagée issue de la rencontre entre les Projets de Territoires et les orientations nationales, régionales et départementales

Les Programmes Opérationnels (PO) fixent la déclinaison opérationnelle des contrats, dans le cadre d'une maquette financière partagée avec les différents partenaires financeurs.

Une **maquette financière annuelle unique** pour le CRTE et CTO animée par le PETR porteur des contrats **au rôle de coordination et d'accompagnement.**



CRTE approuvé en décembre 2021

CTO approuvé en avril 2023



Pacte Territorial de Gouvernance CRTE/CTO

CONTRACTUALISATION

AVEC LES PARTENAIRES FINANCIERS

Le PETR est la structure de contractualisation pour les programmes financiers suivants :

Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : le PETR du Pays d'Auch est également le partenaire contractuel de l'Etat de ce programme. A cet effet, il s'est tenu diverses réunions de travail avec les services de l'Etat pour préparer la programmation financière au titre de l'année 2023 qui a été présentée en comité de pilotage en fin d'année.


Le **Contrat Territorial Occitanie (CTO)** de la Région Occitanie 2022/2027 : Elle concerne les territoires de projets comme les PETR et les agglomérations à travers la mise en œuvre des dispositifs et politiques contractuelles de la Région. Durant l'année 2023, le PETR a validé sa stratégie et les Objectifs stratégiques qui en découlent à travers la signature du nouveau CTO en novembre 2023.

La spécificité du contrat régional réside dans le fait qu'il est élaboré au plus près des réalités du territoire à partir d'une véritable rencontre entre le projet de territoire et les orientations et les priorités régionales, mais aussi départementales puisque le Conseil Départemental du Gers est cosignataire du contrat.

Le projet de Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays d'Auch conjoint avec l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne pour la période 2023-2027 est en très grande partie adossé sur l'actualisation du Projet de Territoire et la prise en compte des enjeux transversaux du Pacte Vert Occitanie.

Programme LEADER 2014-2022 et 2023-2027 : le PETR du Pays d'Auch associé au PETR de Portes de Gascogne à travers un GAL commun, assure la fin de gestion du programme LEADER 14-22 en accompagnant les porteurs de projets à réaliser leur demande de paiements.

La nouvelle programmation 2023-2027 va permettre aux communes du PETR (hors les communes d'Auch qui en est exclue) de bénéficier de financements de projets d'investissement et d'animation au titre de ce programme européen (cf. point sur le programme LEADER).



Au fil des années, le Pays d'Auch est devenu un « territoire de projets » ce qui explique qu'à ce titre il a contractualisé avec l'Etat Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE) et la Région pour la mise en œuvre des politiques contractuelles et dispositifs territoriaux (Contrat Territorial Occitanie, programme Leader, dispositif Bourgs Centres et Petites Villes de Demain).

DISPOSITIF BOURG CENTRE :

Ce dispositif mis en place par la Région Occitanie répond pleinement aux enjeux de certaines communes du territoire. 10 communes au sein du PETR sont inscrites dans la démarche : Jégun, Pavie et Preignan (partie agglo du PETR) ; Bassoues, Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou, Seissan et Villecomtal sur Arros (partie Astarac du PETR).

La nouvelle génération de contrats Bourgs-Centres reste un sous ensemble contractuel des contrats territoriaux régionaux :

Il s'inscrit dans une politique partenariale lancée en 2017

Une **attention particulière aux petites villes et bourgs-centres** dans les zones rurales ou péri-urbaines dont le maillage participe fortement au rééquilibrage du territoire régional

Il s'agit d'un **contrat cadre** définissant une **feuille de route commune** à l'ensemble des partenaires et organisant les moyens techniques et financiers pour atteindre les objectifs fixés.

Une politique reconduite pour la période 2022-2028

- Renouvellement **par voie d'avenant** des contrats déjà conclus
- Possibilité d'accompagner de **nouvelles candidatures** pour les communes pré-identifiées

Les contrats territoriaux devront démontrer du **rôle des bourgs-centres pour un maillage territorial équilibré**

Durée du contrat : à partir de 2022=>**31 décembre 2028** avec une différenciation entre le court terme (2022-2024) et le moyen terme (2025-2028)

Les projets des contrats bourgs-centres devront être validés dans le cadre des programmations annuelles des CTO pour être accompagnés.

Sur l'année 2023, les nouveaux contrats de Seissan, Masseube et Preignan ont été validés par tous les partenaires et les avenants aux autres contrats seront validés en 2024.



LE PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités, et à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques. A l'échelle du Pays d'Auch, ce sont 5 communes qui ont été lauréates à ce programme : Masseube, Miélan, Mirande, Montesquiou et Seissan.

LE DISPOSITIF VILLAGES D'AVENIR

Le dispositif village d'avenir est un des axes de France Ruralité et concerne essentiellement l'ingénierie aux communes. L'objectif de ce programme est de mobiliser rapidement des ressources pour faciliter la réalisation des projets des communes rurales.

Pour le Gers, 2 ETP sont prévus. Il s'agit d'une mission de 3 ans avec un contrat de projet. Le recrutement est prévu pour une mise en place au 01/01/2024.

Les communes lauréates sur le Pays d'Auch sont :

Arrondissement de Mirande

- Barran
- L'Isle de Noé
- Belloc Saint Clamens
- Saint Michel

Arrondissement d'Auch :

- Castéra Verduzan
- Castin
- Duran
- Jégun
- Pavie
- Preignan
- Puycasquier

LE GRAND TOUR DE L'ASTARAC A VELO

Le PETR du Pays d'Auch a engagé en 2020 une réflexion pour la réalisation d'un schéma directeur des itinérances douces. Ce projet n'ayant pu aboutir, le choix a été fait d'utiliser les financements disponibles pour la création d'un grand circuit cyclotouristique afin de valoriser les richesses du territoire et répondre à la demande croissante des cyclotouristes pour des itinéraires « clés en main » et accessibles en train. A travers ce projet, le PETR contribue à l'évolution de l'offre touristique départementale vers le « slow tourisme » et cible aussi bien les gersois désireux de re-découvrir l'Astarac que les habitants de l'agglomération toulousaine à la recherche d'une escapade pour le week-end. Au-delà de l'enjeu touristique, la découverte du cyclotourisme peut être le premier pas vers une pratique du vélo au quotidien.

Le Grand Tour de l'Astarac à vélo (livret et itinéraire téléchargeables) : <https://www.pays-auch.fr/grand-tour-de-lastarac-a-velo/>



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Au regard de l'urgence de la situation et du caractère systémique de la transition, il est désormais acquis qu'adaptation et atténuation vont de pair. S'il faut poursuivre et amplifier les efforts de réduction des GES, il est tout aussi urgent de trouver des solutions localement pour limiter les impacts du dérèglement climatique de plus en plus perceptibles à l'échelle du territoire : baisse des rendements agricoles, diminution des ressources hydriques, exposition des personnes âgées aux canicules, confort d'été dans les bâtiments publics et notamment écoles/centres de loisirs, dommages aux bâtiments sur sols argileux, coulées de boues ... Cela peut en outre constituer un formidable levier de transformation des territoires, ce qui était d'ailleurs le thème retenu pour la Conférence des Maires qui s'est tenue le 6 octobre .

Dans ce contexte, l'AMI ADAPT TACCT est apparu comme une opportunité à saisir afin de répondre plus précisément aux objectifs/enjeux suivants :

- Acculturer les élu.e.s et partenaires aux enjeux de l'adaptation ;

- Approfondir et prolonger le travail déjà engagé par le Grand Auch dans le cadre de son PCAET ;
- Alimenter et enrichir la démarche d'élaboration de la charte du projet de PNR Astarac tant au niveau du diagnostic que des orientations stratégiques ;
- Faire de l'adaptation au changement une clef d'entrée pour l'ensemble des actions portées par le PETR.


Si l'objectif final est bien la co-construction des trajectoires sur la base d'un diagnostic partagé, la démarche ADAPT-TACCT est d'abord l'opportunité de sensibiliser et de mobiliser un maximum d'acteurs du territoire sur les enjeux de l'adaptation au changement climatique. S'agissant d'un sujet sensible et potentiellement clivant, une attention toute particulière sera portée aux étapes d'acculturation et de concertation

Le PETR Pays d'Auch fait partie des onze territoires d'Occitanie sélectionnés par l'ADEME et l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre de l'AMI ADAPT-TACCT (cf Dossier de candidature - annexe 5). Il est accompagné dans cette démarche par Florence BUSNOT-RICHARD qui a notamment travaillé sur les approches comportementales et sociétales de l'adaptation au dérèglement climatique.



« L'adaptation peut constituer un formidable levier de transformation de nos territoires ! ». C'est par ce message que Céline Salles, Présidente du PETR, ouvrait la Conférence en insistant sur le rôle essentiel des Maires face au défi de l'adaptation au changement climatique

Le témoignage de Nicolas MELIET, Maire de Lagraulet-du-Gers et l'intervention de Pierre Louis VERNHES, référent débat public Midi-Pyrénées des Shifters, ont ainsi permis aux élu.e.s d'appréhender ces enjeux (habitat, agriculture, mobilité, ...) et la manière dont ils peuvent



être traités à l'échelle communale à travers des exemples de projets concrets (végétalisation des espaces publics, maraîchage communal, ...).

Dans un deuxième temps, **Frédéric POULE, Directeur du CAUE** du Gers, est intervenu plus spécifiquement sur le thème de **l'adaptation des bâtiments et espaces publics en insistant sur l'importance d'avoir une approche globale et à long terme**. **Gaëlle RAINSARD** Directrice de l'Association pour la création du PNR a précisé comment l'adaptation était prise en compte dans le futur PNR et quels seraient les **leviers d'actions du Parc Naturel Régional Astarac** en la matière.

A noter, la présence de Jean-Sébastien Boucard, Secrétaire Général de la Préfecture du Gers et d'Éric Cadoré, conseiller régional, qui ont rappelé le rôle des partenaires publics pour l'accompagnement technique et financier des projets.

CONTRAT DE REUSSITE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

- ❖ **Un contrat pour la transition écologique et la cohésion des territoires**
- ❖ **Un contrat intégrateur et évolutif**
- ❖ **Une facilitation des moyens mobilisables**

La convention d'initialisation CRTE a été signée le 21 décembre 2021.

La maquette **2023** comprend **71 projets** pour un coût total de **12 366 855 €** et mobilise **4 531 340,00 € de crédits d'Etat**, soit 36,64%.

Après 3 ans de travail, de co-construction et de mise en œuvre, les "Contrats de Relance et de Transition Ecologique" deviennent désormais des "**Contrats pour la Réussite de la Transition Ecologique**", démarche partenariale renforcée qui permettra de concrétiser les ambitions de la planification écologique à l'échelle de chaque bassin de vie.

CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2022-2028

Répondant aux enjeux du Pacte Vert Régional, le CTO du PETR du Pays d'Auch a été validé en avril 2023.

Lors du copil du 15/11/2023, 58 opérations inscrites au Programme Opérationnel (PO) 2022-2023 du CTO ont été validées pour un montant d'aide de 2,3M€.

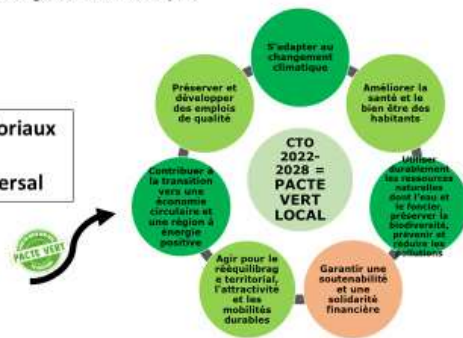
Un contrat qui décline le **Pacte Vert au niveau Local**

- Promouvoir un nouveau modèle de développement
- Réussir le rééquilibrage territorial
- Favoriser l'adaptation et la résilience du territoire face au changement climatique

Un contrat **intégrateur** de l'ensemble des politiques et leviers d'action de la Région pour les projets d'aménagements

Un contrat reposant sur une **gouvernance participative et conjointe**

6 objectifs territoriaux
+
1 objectif transversal



CONTRAT D'ANIMATION TERRITORIALE SUR LA MOBILITE ET LA TRANSITION ENERGETIQUE (ADEME)

CONTEXTE ET ENJEUX DE L'OPERATION

Dans le prolongement de la révision du projet de territoire, les 4 EPCI membres ont souhaité renforcer l'équipe du PETR pour initier, accompagner et coordonner des actions dans le champ de la transition et plus particulièrement sur les thématiques de la **mobilité** et de la **transition énergétique** (économies d'énergies et développement du photovoltaïque).

Le recrutement d'un.e Chargé.e de Mission et la mise en œuvre du programme d'animations font l'objet d'un soutien financier de l'ADEME à hauteur de 135 K€ sur une période de 3 ans à compter du 01/04/22 date de la prise de fonction du chargé de mission

Par ailleurs, chaque EPCI membre mène sa stratégie en matière de transition écologique à travers plusieurs démarches. La communauté d'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne porte actuellement un PCAET sur son territoire et décline son plan d'action localement. La Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne, seul territoire du Gers « engagé pour la nature », mène un pré-PCAET volontaire sur le territoire intercommunal. Les autres EPCI s'engage dans un objectif d'autonomie énergétique.

Axes stratégiques du projet de territoire sur les questions de transition écologique

Depuis l'élaboration du projet de territoire en 2018 et suite à différents échanges avec les acteurs locaux, des actions émergentes comme les mobilités durables et la valorisation du patrimoine naturel par le tourisme sont apparues prédominantes ; de même que le renforcement des actions en faveur de la réduction des consommations énergétiques. Afin de coordonner et mettre en commun les actions menées à des degrés différents sur les EPCI, les délégués du PETR ont proposé de porter une animation au sein du PETR sur les thématiques suivantes :

- la mobilité
- le développement des énergies renouvelables avec participation des collectivités locales et l'accompagnement de ces dernières dans la réduction de leur consommation énergétique.

Cette animation apporte un soutien aux porteurs de projets dans le cadre de leurs actions en faveur de la transition écologique.


Le chargé de mission « Mobilité » et « Transition énergétique » contribue à mettre en place le projet de territoire du Pays d'Auch sur certains sujets thématiques. Pour ce faire, il assure **un rôle d'ingénierie de projets sur les sujets envisagés**

- ➔ Aide à l'émergence et appui technique au montage de projets
- ➔ Ingénierie financière / Préparation des programmes opérationnels pluriannuels gérés par le PETR
- ➔ Mise en réseau des actions / des acteurs
- ➔ Lien avec les politiques régionales, les partenaires du PETR, l'Etat, les acteurs départementaux et les chargés de mission des EPCI

Le chargé de mission intervient dans les domaines / thématiques suivantes :

Mission de **développement d'une politique de mobilité** au sein des EPCI membres du PETR

1. Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets dans leur démarche de solutions de mobilité en milieu rural à travers le recensement et la mise en réseau des prestataires, les conseiller en leur indiquant les différentes possibilités techniques, mais aussi en les aidant à monter leur demande de financement pour réaliser les projets ainsi définis.
2. Il s'agira également d'apporter une veille technique sur les dispositifs mis en place par les différents partenaires (appel à projets...)



Mission de développement de la production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie

1. Le chargé de mission participera aux actions mises en place par les différents EPCI sur cette thématique dans un but d'échange d'expériences et bonnes pratiques afin de capitaliser les projets sur l'ensemble du territoire.
2. Il participera aussi aux différents réseaux techniques départementaux et régionaux sur cette thématique.



LE PERSONNEL DU PETR

Organisée autour d'une structure légère pour l'accomplissement des principales missions du PETR, l'équipe est composée de 4 agents (4 ETP) :

Des mouvements au sein du personnel ont eu lieu en 2023.

- La direction du Syndicat Mixte assurée par **Evelyne LACOSTE**, à temps complet pour assurer la direction et le suivi des contractualisations du Syndicat Mixte du PETR (CRTE, CTO).
- L'animation et la gestion du programme LEADER sont confiées à **Florent KUSCH**, qui a pris ses fonctions en mars 2023.
- L'animation du contrat d'animation territorial sur la mobilité et la transition énergétique est assuré par **François BEDOUSSAC** qui a pris ses fonctions au sein de l'équipe au mois d'avril 2023.
- Le secrétariat est assuré par **Sandrine CUGINI**, avec une mission d'assistance administrative et financière et un rôle de suivi des programmes régionaux.

Par ailleurs, concernant le service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) au sein du PETR du Pays d'Auch pour les communes de Val de Gers, Cœur d'Astarac en Gascogne et Astarac Arros en Gascogne, 3 agents instructeurs assurent les missions de ce service. Les dépenses liées à ce service sont entièrement financées par les EPCI précités par une refacturation trimestrielle.



GESTION FINANCIERE DE LA STRUCTURE 2023

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 (HORS SERVICE ADS) :

DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	
Chap. 11 charges à caractère général : 24 078,43 €	Cotisation 2023 des membres du syndicat : 100 405 €
Chap. 12 charges de personnel : 193 051 €	Subvention de la Région au titre de l'ingénierie + ADEME : 44 074 € Subvention Leader : 30 771€
Chap. 65 : 16 410,97 €	Chap. 75 autres produits : 12 495,18 €
Investissement : 775,19 €	Investissement : 2 312,81 €
TOTAL : 234 315,59 €	TOTAL : 190 057,99 €

En 2023, l'ingénierie du PETR a bénéficié d'un accompagnement financier important de la part de ses partenaires : Région Occitanie, fonds européen LEADER et ADEME.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales

PROGRAMME LEADER

2014-2020

Préalable

L'année 2023 a été marquée par le changement d'animateur LEADER du Pays d'Auch. Florent Kusch a succédé à Inès Lézin à partir de mars 2023. Cette année marquant la transition entre deux programmes LEADER, l'accent a été mis sur la programmation des derniers dossiers, la clôture de l'enveloppe financière et la constitution de demandes de paiements pour les projets finalisés.

1- Accompagnement des porteurs de projets pour le montage des demandes de subvention Leader et accompagnement pour les demandes de paiements

Le Pays d'Auch a accompagné les porteurs de projets dans le montage administratif des dossiers à programmer mais aussi des demandes de paiement des dossiers programmés sur les années précédentes.

Dans le cadre de sa mission, l'animateur LEADER a accompagné 7 projets dans le cadre du montage de leur dossier de demande de subvention et a aussi assisté les porteurs de projets dans le montage de leur demande de paiement : 9 dossiers déposés au service instructeur.

2- Relations avec les partenaires et participation à des réunions des réseaux LEADER

Dans le cadre des missions transversales de la démarche LEADER, l'animateur du Pays d'Auch est en relation avec de nombreux partenaires institutionnels (l'Etat, la Région Occitanie, le Département du Gers), associatifs ainsi qu'avec les collectivités du Pays d'Auch (EPCI et communes).

L'animateur du Pays d'Auch participe également à la stratégie de la structure du PETR en tant qu'animateur du GAL (rapporteur du suivi de la programmation lors des Bureaux et Comités Syndicaux) et apporte leur contribution aux autres démarches de contractualisation en cours : Contrat Territorial Occitanie et Contrat de ruralité, uniquement sur les dossiers sollicitant un financement LEADER.

2-1 : RESEAU GAL- AUTORITE DE GESTION

L'animateur participe également aux réunions de travail et d'échanges avec le service instructeur de la Région, aux réunions de réseau interGAL, à l'initiative de l'Autorité de Gestion (Région) ou des GALs eux-mêmes. 2 réunions interGAL ont été réalisées sur cette année 2023.

- 4 septembre : Rencontre InterGAL Occitanie à Cerbère pour travailler sur un guide des porteurs de projets LEADER
- 26 septembre : Réunion InterGAL organisée par la Région Occitanie à Toulouse pour évoquer la fin du programme LEADER 2014-2022 et le lancement du nouveau

2-2 : RESEAU INTER-GAL REGIONAL

Parallèlement au réseau technique mené par la Région Occitanie pour faire le point sur les évolutions de l'instruction réglementaire, les animateurs des GALs avaient constitué en 2020 un groupe d'échanges de bonnes pratiques et de coordination des démarches collectives sur lequel ils ont été très actifs en 2023.

2-3 : RESEAU NATIONAL

Par ailleurs, LE PETR du Pays d'Auch, à travers le GAL Pays Portes de Gascogne-Pays d'Auch, adhère à l'association Leader France qui mène des actions collectives au niveau national et défend les intérêts des GALs. Sur l'année 2023, l'animateur LEADER a participé aux congrès LEADER national et européen.

- 16-17 octobre : Congrès national LEADER à Briançon (Assemblée générale de LEADER France, Tables rondes et visites de projets LEADER)
- 18-19 décembre : Congrès européen LEADER à Bruxelles (Conférences et tables rondes sur le programme LEADER en Europe)

3- Le Comité de Programmation du GAL

Le Comité de programmation est l'instance décisionnelle du GAL. Il est constitué de 29 membres « privés » issus du Conseil de développement territorial et de 26 membres « publics », élus du territoire. Concernant le Pays d'Auch, la composition des membres du GAL est la suivante :

- 6 membres « privés » titulaires et 6 suppléants
- 5 membres « publics » titulaires et 5 suppléants.

Les membres du Comité de programmation du GAL « Pays Portes de Gascogne – Pays d'Auch » ont été consultés 2 fois en 2023 sous la forme de consultation écrite.

➤ **Réunion du 26 avril 2023 en consultation écrite (Comité de Programmation)**

Règle de la consultation écrite (Règlement intérieur voté en date du 1^{er} juillet 2016):

« Pour valider le résultat de ce comité de programmation par consultation écrite, les membres du GAL devront retourner leur réponse sous 15 jours. Au-delà de ce délai, l'avis sera considéré comme favorable pour les membres n'ayant pas répondu ».

	Privé	Public	TOTAL
<i>Titulaires</i>	15	13	28
<i>Suppléants</i>	15	13	28
TOTAL	30	26	56

Réponses prises en compte

	Privé	Public	TOTAL
<i>Titulaires ayant répondu</i>	1	5	6
<i>Suppléants ayant répondu</i>	0	0	0
<i>Titulaire avec avis favorable par défaut de réponse</i>	14	8	22
TOTAL	15	13	28

➤ Programmation de 8 projets dont 5 pour le Pays d'Auch

- Réalisation de produits touristiques favorisant l'itinérance et la découverte du territoire – CC Val de Gers
- Saison et actions culturelles itinérantes en milieu rural autour des cultures Tziganes - Association L'air des Balkans
- Restructuration finale du site : campagne de travaux 2020-2022 - Association La Petite Pierre
- Création d'un terrain multisports, espace de loisirs et de pleine nature à Saint-Blancard - Commune de Saint-Blancard
- Création d'une salle d'activités et rénovation de l'ALAE CC Astarac Arros en Gascogne

➤ Modification de la maquette financière

Il s'agit de modifier la maquette financière afin de répartir l'enveloppe restante en conformité avec les projets programmés.

Tous les projets proposés étant sélectionnés, il reste 80 303,78€.

Il est proposé d'affecter ce montant sur la fiche action 7 – animation et gestion du GAL qui pourra être mobilisée une dernière fois en fin d'année pour financer les salaires dédiés à la gestion des demandes de paiement pour les années 2023/2024.

Fiche Action	Enveloppe actuelle	Leader Programmé au 10 mai 2023	Leader à programmer (ingénierie 2023/2024)	Total (Leader à prévoir)	Montant à retirer	Montant à ajouter
1 - Economie	1 016 590,73 €	1 016 590,73 €	0,00	1 016 590,73		
2 - Tourisme	910 545,91 €	909 527,42 €	0,00	909 527,42	1 018,49 €	
3 - Services	1 212 794,36 €	1 215 673,42 €	0,00	1 215 673,42		2 879,06 €
4 - Culture	839 804,00 €	813 215,89 €	0,00	813 215,89	26 588,11 €	
5 - Energie	514 405,00 €	494 275,14 €	0,00	494 275,14	20 129,86 €	
6 - Coopération	35 465,00 €	35 464,74 €	0,00	35 464,74	0,26 €	
7 - Animation GAL	635 898,00 €	600 451,88 €	80 303,78	680 755,66		44 857,66 €
Total	5 165 503,00 €	5 085 199,22 €	80 303,78	5 165 503,00	47 736,72€	47 736,72€

Votes
28 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

➤ **Réunion du 15 décembre 2023 en consultation écrite (Comité de Programmation)**

Règle de la consultation écrite (Règlement intérieur voté en date du 1^{er} juillet 2016):

« Pour valider le résultat de ce comité de programmation par consultation écrite, les membres du GAL devront retourner leur réponse sous 15 jours. Au-delà de ce délai, l'avis sera considéré comme favorable pour les membres n'ayant pas répondu ».

	Privé	Public	TOTAL
<i>Titulaires</i>	15	13	28
<i>Suppléants</i>	15	13	28
TOTAL	30	26	56

Réponses prises en compte

	Privé	Public	TOTAL
<i>Titulaires ayant répondu</i>	1	3	4
<i>Suppléants ayant répondu</i>	0	1	1
<i>Titulaire avec avis favorable par défaut de réponse</i>	14	9	23
TOTAL	15	13	28

Cette consultation écrite est la dernière de la programmation en cours et les dossiers à programmer sont tous inscrits sur la fiche action 7 – Animation du GAL.

Il est donc proposé de transférer l'intégralité de l'enveloppe restante sur cette fiche action.

Soit :

- 24 238,03 euros transférés de la FA 1 à la FA 7 (Ce reliquat est issu d'une déprogrammation suite à l'abandon de la demande Leader par la CC Lomagne Gersoise pour le projet « Etude de faisabilité pour un outil de transformation mutualisé »)
- 1678,07 euros transférés de la FA 2 à la FA 7
- 4088,02 euros transférés de la FA 5 à la FA 7.

Votes
28 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

➤ Programmation de 3 projets dont 2 pour le Pays d'Auch

- Animation 2023 – PETR du Pays d'Auch
- Animation 2024 – PETR du Pays d'Auch

➤ Maquette financière définitive

En cette fin de programmation, la quasi-totalité de la maquette financière a été consommée.

Fiche Action	Enveloppe GAL 2014-2020	Leader Programmé
1 - Economie	992 352,70€	992 352,70€
2 - Tourisme	907 849,35€	907 849,35€
3 - Services	1 215 673,42€	1 215 673,42€
4 - Culture	813 215,89€	813 215,89€
5 - Energie	490 187,12€	490 187,12€
6 - Coopération	35 464,74€	35 464,74€
7 - Animation GAL	710 759,78€	681 671,43€
Total	5 165 503,00€	5 136 414,65€ (99,5%)
	LEADER NON UTILISE	29 088,35€ (0,5%)

4- La communication

En 2023, le site internet du Pays d'Auch a été mis à jour avec la publication d'une carte des projets LEADER 14-22. La page LinkedIn a été animée tout au long de l'année afin de renforcer la visibilité du programme LEADER et de l'action du PETR du Pays d'Auch.

Une visite de projet a été organisée en mai 2023 à l'occasion du Joli Mois de l'Europe. Cette visite aura permis de communiquer sur l'utilité des fonds européens comme LEADER pour soutenir l'économie et le développement local par l'innovation en milieu rural. Le projet qui a été visité est l'unité de méthanisation de la Ferme de la Patte d'Oie à Saint Michel. Cela aura été aussi l'occasion de présenter le projet d'animation sur les Energies renouvelables menées par la communauté de communes d'Astarac Arros en Gascogne.



5- Préparation de la programmation des fonds européens 2023-2027

L'année 2023 a été l'occasion de préparer la nouvelle programmation en prenant du recul sur la programmation LEADER 2014-2022. Des réflexions ont été engagées sur la constitution du nouveau GAL.

Une veille a été réalisée sur les nouveaux éléments fournis par l'Autorité de Gestion concernant ce nouveau programme.